

Présentation du projet 2022-2024 du CAC

Table des matières

1. NOTRE PROJET ASSOCIATIF resitué dans son contexte.....	2
2. PORTRAIT-ROBOT DU CAC EN 7 CHIFFRES-CLÉS	3
3. PROGRAMME des priorités de renforcement de nos CINQ AXES thématiques	4
4. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (1/4) : l'animation du collectif et organisation du travail	6
5. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (2/4) : les manières de participer au Collectif des Associations Citoyennes, un fonctionnement en cercles concentriques ..	7
6. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (3/4) : l'organisation d'un travail permanent ponctué par des temps forts et fédérateurs	8
7. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (4/4) : un travail en commun et des productions partagées avec de nombreux autres collectifs associatifs en France	10

1. NOTRE PROJET ASSOCIATIF resitué dans son contexte

« **Pas de société solidaire sans associations citoyennes !** » Ce slogan que porte le CAC depuis sa création n'a peut-être jamais été aussi vrai. À l'heure de débats électoraux qui définissent des orientations politiques majeures, structurantes, il importe de se situer dans les évolutions qui sont venues modifier le contexte d'action de notre organisation. Depuis notre dernière note d'orientation plusieurs années se sont écoulées et le cadre d'exercice de la citoyenneté collective via les associations a été actualisé et donne à voir de nombreux défis :

- Le défi de la solidarité mis en exergue par la crise sanitaire. Une nouvelle fois, les associations ont été au cœur de l'élan d'entraide dicté par une pandémie d'ampleur inédite. Avant, pendant et après la crise sanitaire, les associations apportent bien la preuve qu'elles sont l'encre avec laquelle s'écrit notre contrat social.
- Le défi de la bifurcation écologique. Les catastrophes écologiques de plus en plus nombreuses, les manifestations tragiques de l'effondrement de la biodiversité sont autant de rappels permanents de l'impérieuse nécessité de concevoir autrement notre rapport au vivant et aux ressources limitées dont dispose la planète. Les associations, tous secteurs confondus, sont le fer de lance de ce difficile combat car elles constituent le premier échelon à partir duquel les citoyens peuvent concrétiser collectivement leur volonté d'agir.
- Le défi démocratique. Nous ne pouvons avancer davantage dans l'impasse de ce qui s'apparente de plus en plus à une démocratie sans électeurs... Le niveau de défiance institutionnelle, rendu tangible par le niveau de l'abstention (en particulier chez les jeunes) oblige à être plus inventif et volontariste que jamais dans les manières de redonner confiance aux citoyens dans leur pouvoir d'agir. Là encore, d'évidence, les associations citoyennes sont un vecteur privilégié de cette manière de renouer avec le pacte social qui nous lie et qui est de plus en plus mis à mal par des discours démagogues, anti-républicains, xénophobes et populistes décomplexés.

Dans ce contexte, le CAC, à sa mesure, veut continuer à jouer pleinement son rôle pour être utile à une République démocratique et sociale, une République qui protège et émancipe et dans laquelle les associations sont en capacité d'apporter leur plein potentiel au service de l'intérêt général et du bien commun.

C'est la raison pour laquelle, nous voulons, non seulement un renouveler mais aussi intensifier un travail commun. En effet, sur plusieurs points la situation des associations semblent se détériorer et l'urgence dicte sa loi :

- Le passage de 465 000 emplois aidés CUI-CAE à moins de 200 000 Parcours Emploi Compétence entre 2017 et 2019 a laissé des traces durables et fragilisé le tissu associatif, en particulier les petites et moyennes associations qui, à l'instar de la biodiversité, constitue la sociodiversité dont nous avons besoin.
- **Sur la période, la mutation des financements associatifs conduit les associations à, tendanciellement d'abord, devoir répondre à des commandes extérieures. Or le soutien aux initiatives privées non-lucratives nous semble une force pour la société, force qui doit être préservée et développée.**
- La réforme de l'ISF a eu un effet négatif sur le montant des dons, particulièrement important pour les structures agissant dans le champ de la solidarité.

- Récemment le 120^{ème} anniversaire de la loi de 1901 a donné lieu au constat, largement partagé au sein du monde associatif, d'une défiance exprimée notamment par les termes de la « loi confortant le respect des principes de la République » (à titre d'exemple, nous pouvons citer notamment la tribune du Mouvement Associatif dans Le Monde *N'avons-nous pas beaucoup à perdre à réduire l'espace d'expression civique que représentent les associations?*) Ces prises de position s'inscrivent elles-mêmes dans de nombreuses analyses des derniers travaux législatifs qui affectent et vont affecter fortement l'action associative (nous pouvons penser aux avis respectifs de la Défenseurs des Droits, du HCVA ou encore de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme).

Et pourtant, comme nous nous attachons à le démontrer dans notre dernier ouvrage collectif publié aux éditions Érès *Quel monde associatif demain ?* De nombreux motifs d'espoirs nous portent et nous orientent pour ne pas céder à l'accablement qu'induit une politique du pire. Résultat d'une recherche-action croisant les apports d'acteurs de terrain et d'universitaires, cette publication met en évidence les composantes d'un scénario du renforcement du monde associatif que nous appelons de nos vœux. C'est à cette tâche que nous nous attelons avec ce projet, détaillé dans les pages suivantes.

2. PORTRAIT-ROBOT DU CAC EN 7 CHIFFRES-CLÉS

Le réseau de travail du CAC :

- **22 000 contacts** : personnes physiques appartenant à une ou plusieurs associations et personnes morales (2.800 associations, collectifs ou réseaux)
- Parmi les 2 800 structures répertoriées, **une centaines de réseaux et associations** de niveau régional (REFER, ACTES-IF, Vents d'Assos Aura, MRES, FRMJC, etc.) ou national (UFISC, Planning familial, Coordination Pas Sans Nous, Attac, CRID, ISF, MRJC, RNMA, Unadel RTES, Alternatiba, les Colibris, le Mouvement Associatif, le Mouvement pour l'Économie Solidaire, la Cimade, la Fédération des Arts de la Rue,, MIRAMAP, Sciences Citoyennes, FSGT, etc.)
- **10 principes** fondent le CAC dans notre charte de principes qui constitue le ciment de l'action commune : <http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2013/12/Charte-de-principes.pdf>

Communication du CAC

- **100 newsletters** depuis sa création, actuellement éditée en ligne chaque premier mercredi du mois
- **125 Communiqués** depuis sa création en 2010. Productions ayant donné lieu à un ouvrage publié à l'occasion du 10ème anniversaire de notre structure « *10 ans de défense des libertés associatives, communiquer une histoire, une histoire de communiqués* »
- En moyenne **une trentaine de passages dans les médias par an** : article dans la presse nationale, locale ou spécialisée + radio.
- Une production d'analyse répartie et structurée en **5 axes de travail** (cf. développement ci-dessous)

3. PROGRAMME des priorités de renforcement de nos CINQ AXES thématiques

Le travail de notre Collectif s'est construit au fur et à mesure du temps avec cinq « piliers » thématiques qui ont notamment été formalisés et explicités lors de nos Universités d'été de Lyon (2017) et d'Amiens (2018) et validés depuis lors de nos assemblées générales annuelles :

- **Comprendre et contrer le processus de marchandisation de l'action associative**
- **Collectivités, actions publiques et associations : co-construire des politiques d'intérêt général**
- **Droit et libertés associatives**
- **Participer à la transition et bifurcation écologique et solidaire**
- **Comprendre et contribuer aux évolutions des modèles socio-économiques des associations**

4

Ces « piliers » thématiques constituent le socle à partir duquel se déploie l'action dans sa continuité. Nous pouvons ici présenter l'émergence de ces axes avant de voir la façon dont leurs priorités s'actualisent.

Historiquement, le CAC s'est constitué en 2010 suite à un « sursaut citoyen » (avec une réaction très forte d'acteurs associatifs de différents domaines) face à une circulaire édictée par le premier Ministre de l'époque : François Fillon. Cette réaction s'est notamment traduite par un recours juridique déposé devant le conseil d'État.

Cet « ADN » du CAC marque évidemment profondément encore la raison d'être et l'action de notre Collectif. Nos adhérents et sympathisants se retrouvent ainsi toutes et tous dans cette préoccupation commune : refuser de voir le processus de marchandisation à l'œuvre (et notamment observable par l'évolution de la structure des ressources des associations) dénaturer le sens même de l'engagement associatif.

Nos travaux ont rapidement été complétés par la construction d'un deuxième axe fort charpentant nos analyses: celui consistant à explorer les manières dont les associations peuvent contribuer à l'action et aux politiques publiques. Autrement dit, creuser la question suivante : comment renforcer la légitimité de l'initiative citoyenne associative à la construction du bien commun et de l'intérêt général (nos travaux autour de la charte des engagements réciproques, de la circulaire Valls ou nos recherches-actions autour de la co-construction de l'action publique en partenariat avec des universitaires comme Jean-Louis Laville et Laurent Fraisse et d'autres réseaux associatifs sont autant d'illustrations de notre volonté inébranlable d'avancer sur ces enjeux).

Au milieu de la décennie, la prégnance croissante de la question écologique a orienté également notre développement avec, en interne, la création d'un groupe « transitions écologiques et solidaires » qui a posé les premières pierres de projets qui ont pu être ensuite prolongés collectivement, notamment via le Transiscope (création d'un commun numérique visant la synergie des acteurs de la transition).

Enfin, plus récemment, une autre thématique majeure de notre action s'est imposée : la lutte pour défendre -et promouvoir- les libertés associatives. En effet, il nous semble que devant la double insoutenabilité du système (catastrophe écologique et accroissement des inégalités sociales), une partie des autorités publiques tend à contrôler de plus en plus étroitement l'action associative, voire à la réprimer dans certains cas¹.

¹Voir à ce propos les travaux de l'Observatoire des Libertés Associatives

ACTUALISATION DES PRIORITÉS, AXE PAR AXE

1/ Comprendre et contrer le processus de marchandisation de l'action associative

Comment les associations sont de plus en plus renvoyées vers les logiques de marché et de lucrativité ? Voici le questionnement central de cet axe qui nous a conduits à de nombreuses initiatives et publications (par exemple notre livret largement diffusé *Quand le social finance les banques et les multinationales* ou encore des sessions de formations et colloques, notamment des journées centrées sur les réponses des acteurs de terrain au processus de marchandisation).

Sur la période 2022-2024, notre ambition est simple et claire : créer un observatoire citoyen de la marchandisation de l'action associative et de « l'investissement à impact social », avec trois objectifs opérationnels :

- Améliorer notre veille informationnelle.
- Accroître notre capacité à créer et à mettre à disposition des outils pédagogiques.
- Augmenter les capacités de résistance (et résilience) citoyenne à l'introduction de ce type de financements de l'action publique et de l'action associative.

2/ Collectivités, actions publiques et associations : co-construire des politiques d'intérêt général

Ces deux dernières années, le CAC a porté très fortement l'enjeu de la co-construction de l'action publique, notamment au sein du Collectif pour une Transition Citoyenne avec la rédaction de la mesure 30 du Pacte pour la Transition. Pour nous ces travaux s'inscrivent dans la suite logique de la recherche-action menée avec le RNMA, le Mouvement Associatif, l'UFISC et le RTES de 2016 à 2018. Le rapport « *La Co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques* » qui en est sorti - rédigé par le sociologue Laurent Fraisse- appelle maintenant un approfondissement et ce sera l'une des tâches de la salariée arrivée sur le poste FONJEP-Recherche que de définir ces prolongements sur la période 2022-2024.

Cet axe de travail correspond aussi à l'effort fourni par le CAC pour participer à l'élaboration de référentiels et argumentaires lors des moments-clés rythmant notre vie politique institutionnelle avec notamment la mise en avant de propositions émanant d'acteurs de terrain à l'occasion des municipales de 2020 (ce travail s'actualise régulièrement en suivant les débats électoraux, ainsi le CAC fera valoir un certain nombre de revendications au moment des débats présidentiels de 2022).

Nous pouvons aussi noter que l'investissement du CAC dans la conception de la charte des engagements réciproques (et dans le Conseil Parisien des Associations qui en découle) entre la Ville de Paris et les associations est emblématique de cette volonté de prouver que la « co-construction » n'est pas un vain mot...

3/ Droit et libertés associatives

Nous l'avons déjà souligné la question des libertés associatives qui est devenue prégnante ces dernières années. Elles faisaient d'ailleurs l'objet d'une proposition (la proposition 14) que nous avons très fortement porté lors de la concertation nationale ayant abouti au rapport *Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement*. Cet enjeu a fait l'objet d'un entretien spécifique avec le Secrétaire d'État de l'époque (et actuel porte-parole du gouvernement) et nous a amené à créer l'*Observatoire des Libertés Associatives* au sein de *L.A Coalition Libertés Associatives*.

Cet observatoire va poursuivre ses travaux mais nous voudrions surtout mieux identifier la façon dont le droit peut être un outil dans la création de « *l'associationnisme du XXIème siècle* » (pour reprendre la formule titre de la conclusion de notre ouvrage collectif *Quel monde associatif demain?*).

Ce chantier va consister en la création d'une plateforme intitulée « droits et mouvements sociaux ».

4/ Participer à la transition et bifurcation écologique et solidaire

Sur cet axe notre groupe de travail se concentre sur le portage du projet inter-associatif TRANSISCOPE avec les objectifs suivants :

- Informer sur les organisations et initiatives citoyennes existantes de manière simple, claire et attirante grâce à une classification intuitive, un format harmonisé de présentation des initiatives et différents outils numériques disponibles ;
- Inciter à la participation et à l'action citoyenne par la création d'un annuaire de contact des alternatives ;
- Accélérer la mise en réseau et les synergies entre les initiatives : rendre les alternatives visibles les unes aux autres est un facteur clé de la mise en coopération ;
- Visualiser les territoires ou les problématiques qui nécessitent le développement d'alternatives concrètes ;
- Développer et outiller nos communs : les logiciels développés pour le projet sont libres, donc ré-utilisables et améliorables pour d'autres projets.

6

5/ Comprendre et contribuer aux évolutions des modèles socio-économiques des associations

Cet axe est probablement celui qui nous demandera sur la période 2022-2024 les efforts les plus soutenus.

Voici les principaux enjeux que nous identifions :

- Mieux définir la valeur des actions associatives et faire advenir ainsi d'autres modèles de financement.
- Participer aux travaux permettant une « révolution copernicienne » dans la manière de rendre compte de ce qui compte véritablement : promouvoir le système de comptabilité « CARE » prenant en compte les nécessaires coûts qu'engendrent le respect de règles éthiques en matière sociale et environnementale, la pluri annualité de la transition écologique et solidaire...
- Participer à une démarche de progrès sur les modèles de fonctionnement interne des associations et construire un référentiel de la gouvernance collective.
- Mener des travaux pour mieux faire connaître l'histoire de l'action associative au service de l'invention de son avenir.

4. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (1/4) : l'animation du collectif et organisation du travail

- ❑ **Partager l'information** : agir collectivement suppose une attention particulière donnée au partage de l'information entre les parties prenantes. Cela nécessite des outils spécifiques de mises en commun. Afin que les informations soient construites de manière collaborative et participative, l'ensemble des membres du collectif doit pouvoir s'appropriier ces outils ce qui

demande du temps. Le choix de ces outils doit être adapté c'est-à-dire accessible et facile à utiliser. Politiquement le choix des instruments de travail n'est pas neutre et c'est la raison pour laquelle le CAC travaille depuis plusieurs années avec les acteurs du numérique « libre » en évitant les Gafam [nous avons ainsi développé un partenariat avec la coopérative Odass sur les outils numériques libres et le réseau CHATON (*Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires*) impulsé par Framasoft].

- ❑ **Créer les espaces de réflexion collective** : cette mise en partage de l'information est destinée à alimenter les espaces organisés pour permettre la réflexion collective. En tant que collectif national, et à fortiori depuis les crises sanitaires, nous adoptons des formules hybrides « présentiel (séminaire, assemblées générales) et distanciel » (visios et travail asynchrone), visant toutes à faciliter le travail collaboratif.
- ❑ **Organiser les échanges** : la réussite de ces espaces d'intelligence collective tient en bonne partie au rôle particulier des animateurs et animatrices (et donc de leur formation, y compris formation continue car dans ce domaine on ne peut cesser de progresser). Leur rôle consiste à proposer un cadre de travail et de suivi, à apporter des outils et des méthodes pour faciliter le fonctionnement du groupe, à garantir le processus participatif et la procédure pour atteindre les objectifs fixés.
- ❑ **Prendre des décisions** : les processus de décision ne s'improvisent pas, ils se préparent et se travaillent. L'enjeu d'une gouvernance collective est d'intégrer les parties-prenantes aux orientations de la structure et donc permettre à chacun de comprendre comme la prise de décision se déroule et quelle est sa place dans le processus. Il s'agit également de choisir le mode de décision : s'agit-il de trouver un consensus ? De décider par un vote ou par consentement ? Ce mode est-il clair pour tous ? Ensuite (et c'est phase est cruciale!) lorsque la décision est prise, il s'agit de s'assurer que les conditions de sa mise en œuvre sont faisables, claires et précises.

Enfin, tout cela nécessite de capitaliser les principes et les outils de la gouvernance collective de l'organisation (statuts, livret d'accueil, charte, notes d'orientation, outils et méthodes de coopération, schéma organisationnel, wiki, cloud, etc). Il s'agit également de prévoir comment collectivement faire évoluer de manière itérative ces outils dans une logique d'adaptation et un processus d'amélioration permanente.

5. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (2/4) : les manières de participer au Collectif des Associations Citoyennes, un fonctionnement en cercles concentriques

La participation au CAC repose sur une pierre angulaire : notre « [charte des principes](#) », ciment de notre action commune.

Ensuite, le Collectif fonctionne en cercles concentriques permettant de rendre compte du niveau d'implication et de participations de ces membres qui est forcément différencié.

Groupe de coordination : le premier cercle est naturellement celui qui demande la participation la plus soutenue avec des réunions hebdomadaires qui permettent un suivi très précis de l'avancée des chantiers et des multiples affaires courantes qui ponctuent le travail.

Ce groupe est composé des membres du bureau de l'association (président, trésorier, secrétaire et adjoints) ainsi que de l'équipe salariée.

Le conseil d'administration qui selon les périodes se réunit tous les mois ou tous les deux mois (par le passé rythme plutôt trimestriel) avec 15 personnes élues en charge notamment des questions liées aux traductions budgétaires des choix politiques, à la politique RH et à une veille très active sur les sujets de fond.

Le conseil d'orientation en cours de constitution (ou de formalisation) sera responsable des débats sur les directions et prises de positions politiques du Collectif (réunit notamment sur des temps de séminaire interne).

Le groupe « veille politique » réunit une centaine de militants proches des préoccupations portées par le Collectif et se sentant concernés par son travail. Globalement, nous tentons de veiller à ce que les membres de ce groupe soient représentatifs de différents secteurs d'activités couvert par l'action des associations citoyennes.

L'assemblée générale et les « plénières » avec des journées de travail thématique ouvertes à tous et toutes, ainsi que des temps d'assemblées générales.

Les adhérents recevant régulièrement des informations sur nos analyses & travaux ainsi que sur les rencontres que nous organisons : CAC café ou séance de notre Université des Savoirs Associatifs par exemples.

Les sympathisants concernés par l'envoi de nos publications, renseignés par notre newsletter et avec qui nous échangeons plus ou moins régulièrement.

À l'intérieur de ce grand cercle des « sympathisants » certains jouent la fonction de « correspondants locaux » et nous font remonter des informations du terrain et des points de spécificités territoriales. Ils jouent également un rôle actif dans la diffusion des informations que nous transmettons aux associations locales avec lesquelles ils sont en lien.

6. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (3/4) : l'organisation d'un travail permanent ponctué par des temps forts et fédérateurs

Le rôle de l'équipe permanente consiste à créer les conditions pour que l'espace de travail que constitue le Collectif soit appropriable. Cela repose sur :

1. La mise en place d'une veille informationnelle permettant aux adhérents et sympathisants de saisir facilement les enjeux qui les intéressent afin (si ils le souhaitent) de s'y impliquer. C'est le rôle-clé joué notamment par notre newsletter *L'Heure de la Sirène* qui se donne pour objectif de donner des informations claires et fiables tout en luttant contre « l'infobésité ».

2. La multiplication des occasions d'expressions de la parole des acteurs associatifs. À travers des enquêtes ponctuelles dont le dernier exemple est notre *Enquête-consultation « d'un quinquennat à l'autre, quelle évolution du monde associatif ou permanentes »* (cf. notre travail « un monde associatif en alerte »).
3. La multiplication des opportunités de rencontres entre acteurs associatifs quel que soit leurs secteurs d'activités.

Ce dernier point est évidemment très important car ce sont des rencontres que naissent les dynamiques de travail collectif et de coopération, elles sont proposées par le CAC tout au long de l'année, sous la forme de :

- **« CAC'Accueil »** : tous les deuxièmes jeudis du mois en visioconférence nous organisons une « visite guidée » du CAC d'une heure. Après la présentation de l'histoire du CAC et de son actualité, nous avons ensuite un temps d'échanges et de questions-réponses avec les nouveaux adhérents ou, plus généralement, toute personne intéressée pour en savoir plus (et décider ainsi éventuellement de son niveau d'implication dans le Collectif).
- **« CAC'Café »** : il s'agit d'une petite « agora virtuelle » proposée également en visioconférence et qui consiste tous les derniers mardis du mois à échanger sur l'actualité en structurant le dialogue via des revues de presse, chiffres du mois, infos des réseaux, conseils de lecture, etc.
- **Notre Université des Savoirs Associatifs** : un rendez-vous mensuel proposé en présentiel et distanciel. Il s'agit de séances de deux heures de présentation d'un ouvrage traitant de l'évolution du monde associatif ou d'un savoir expérientiel issu de la pratique associative. Trois discutants sont conviés ensuite à réagir avant d'avoir une dernière heure de débat avec l'ensemble des participants.

Une séance d'arpentage (méthode de lecture collective d'un ouvrage) est systématiquement proposée le mois suivant.

- **Nos « rencontres plénières »** : journée de travail thématiques ouvertes à tous. Les thèmes peuvent être transversaux (exemple : « les libertés associatives », « la marchandisation de l'action associative ») ou dictées par l'actualité (exemple : « les enjeux prioritaires des associations à l'heure d'une présidentielle orientant les cinq années à venir »).
- **Notre université d'été** : temps fort et fédérateur du réseau, l'université d'été est gratuite et ouverte à tous, elle se déroule chaque année pendant 3 jours avant le 14 juillet. Elle rassemble une centaine de participants par jour. Cette université est nomade et s'organise chaque année dans une région différente. Sa préparation commence environ 9 mois avant l'événement par la mise en place d'une équipe avec des membres de la région accueillante et de bénévoles nationaux (rencontres locales et échanges pour le choix des thèmes et intervenants, les questions logistiques, le cahier des charges, l'accompagnement pendant l'évènement, clôture et bilan).

C'est un temps fort et fédérateur pour les participants au réseau qui permet la fraternité, la confrontation des idées, l'utilisation de méthodes de travail collectif pour aller plus loin dans la réflexion et donc dans l'action. Elle se veut un cadre pour aborder sereinement les principales questions posées aujourd'hui aux associations, tant sur le terrain qu'au niveau national et européen et de tracer des perspectives. L'Université d'Été 2022 se déroulera à Lille afin d'explorer, notamment, les liens à construire entre secteur associatif français et belge.

7. ÉCLAIRAGE SUR NOS MÉTHODES ET NOTRE FONCTIONNEMENT (4/4) : un travail en commun et des productions partagées avec de nombreux autres collectifs associatifs en France

Nous proposons ici un aperçu cartographique de la manière dont nous relierons nos travaux avec un ensemble d'organisations et de réseaux associatifs transectoriels en France. Pour avoir une vision complète de ce mapping, voir ici en ligne : <https://framindmap.org/c/maps/681186/public>

